



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EN DATE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

**Présidence :** Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

**Présents :** Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, LOPES, ERMACORA.  
Messieurs COUTON, SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

**Absents excusés :** Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.  
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.  
Madame MECHIN donne pouvoir à Madame GENEVELLE.  
Mesdames DUCHON, COUTON.  
Monsieur RIH.

**Secrétaire :** Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 14

**Réf : 2024/04/1 – OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 du CCAS**

**Le Conseil d'Administration,**

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

#### DELIBERE

**Article unique : Approuve à l'unanimité** le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par Madame le Receveur Municipal, pour le Centre Communal d'Action Sociale dont les écritures et les résultats de clôture sont identiques au Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, ledit Compte de Gestion est ainsi arrêté :

#### 1 – Section d'investissement

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	116.44 €
<b>Excédent :</b>	<b>116.44 €</b>

## 2 – Restes à réaliser

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
<b>Résultat :</b>	<b>0.00 €</b>

## 3 – Section de fonctionnement

Dépenses :	381 030.13 €
Recettes :	388 822.57 €
<b>Excédent :</b>	<b>7 792.44 €</b>

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture

le : ..... 12 / 04 / 2024 .....

et par publication en ligne

le : ..... 12 / 04 / 2024 .....

Saint-Cyr-l'Ecole,

le : ..... 12 / 04 / 2024 .....

**Sonia BRAU**

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par :  
Sonia BRAU

Le 10 avril 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 5 avril 2024  
Délibération n° 2024/04/1

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240405-2024-04-1-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024